



Procédure devant le juge de l'exécution

Par Pit

Bonjour,

A la suite de refus de paiements de frais exceptionnels de la part de mon ex malgré un jugement, j'ai du mandater un huissier de justice pour procéder à une exécution forcée.

Mon ex a dénoncer la saisie attribution et m'assigne devant le juge de l'exécution du Tribunal.

Afin de limiter les frais de justices qui s'accumulent, je souhaite me représenter seule, mais j'ai peur de "louper" une étape importante de la procédure.

Il s'agit d'une procédure orale, mais j'aimerais pouvoir déposer mes conclusions par écrit en réponse à son avocat et les transmettre au juge si possible en amont.

Quelle est la procédure pour cela ? les délais ? les points de vigilances pour ne pas me faire avoir par l'avocate de la partie adverse (par manque de connaissance juridique) ?

Bref, tous vos conseils sont les bienvenues

avec mes remerciements

Bien cordialement

Pit